

Crédit Smart Home BCVs

Financer votre maison intelligente



**Banque Cantonale
du Valais**

www.bcvs.ch

La confiance rapproche



**Banque Cantonale
du Valais**

www.bcvs.ch

La confiance rapproche



Labellisée *Swiss Climate Co., optimisé*, la Banque Cantonale du Valais s'engage pour l'environnement.
Ce document est imprimé en Valais, sur du papier composé uniquement de fibres recyclées.



BCVs 11/2019

Les améliorations énergétiques vous préoccupent. Vous souhaitez équiper votre logement du standard Smart Home et améliorer les installations de votre résidence sur la base du certificat CECB+. Le crédit Smart Home vous offre les conditions financières adaptées à vos exigences.

Crédit Smart Home

- Financer l'achat ou la consolidation d'un crédit construction
- Entretenir, rénover, améliorer votre résidence primaire/secondaire ou local commercial
- Equiper votre propriété du standard Smart Home (maison intelligente)
- Améliorer l'efficacité énergétique de votre résidence primaire/secondaire sur la base d'un certificat CECB+

Conditions pour obtenir le standard Smart Home

- Utilisation d'un système de bus filaire ou radio standardisé KNX
- Les données énergétiques complètes doivent être enregistrées et visualisées pour la propriété.
- Les installations d'éclairage doivent être réalisées avec le système standardisé Smart.
- D'autres solutions intelligentes doivent être prévues (stores, surveillance des fenêtres et des portes, système de sécurité, audio multiroom, assistants linguistiques, Google Home, HomeKit).
- Toutes les fonctions intelligentes peuvent être visualisées pour IOS, Android et Windows.

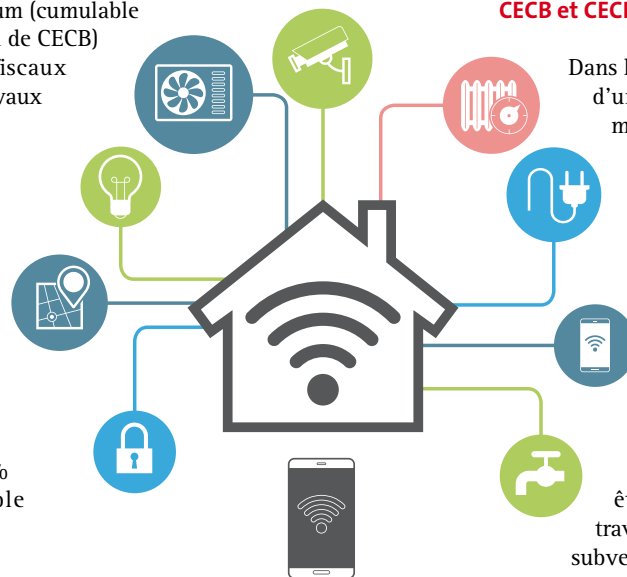
Une solution adaptée et de nombreux avantages

- Un taux d'intérêt particulièrement attractif sur le crédit hypothécaire
- Dans le cadre de la conclusion d'un crédit hypothécaire de minimum CHF 50'000.- et pour une durée allant de 5 à 10 ans, la BCVs participe aux frais engagés pour atteindre le standard Smart Home, à hauteur de CHF 1'500.- maximum (cumulable avec la participation de CECB)
- Des avantages fiscaux dans le cadre des travaux de rénovation

Réductions des taux

Taux d'intérêt avantageux sur le crédit hypothécaire:

- réduction de 1/4% sur le taux fixe de 3 à 10 ans
- réduction de 1/2% sur le taux variable (pendant 3 ans)



Montant maximum

- Fr. 250'000.- par client pour un logement individuel
- Fr. 500'000.- par client pour un immeuble à plusieurs logements, pour les bâtiments à usage commercial ou artisanal

Certification énergétique CECB et CECB+

Dans le cadre de la conclusion d'un crédit Rénovation de minimum CHF 50'000.- et pour une durée allant de 5 à 10 ans, la BCVs participe aux frais de la certification énergétique CECB ou CECB+, à hauteur de CHF 1'500.- maximum.

Subventions

Des subventions peuvent être obtenues pour des travaux de rénovation. Ces subventions peuvent être utilisées comme fonds propres (sur base d'une cession et remise d'un justificatif).



Le Programme Bâtiments

Dans toute la Suisse, le Programme Bâtiments vous aide financièrement dans le cadre de vos décisions de rénovation servant à moderniser votre bien immobilier et à réduire la consommation d'énergie.



Pour consulter tous les détails sur les subventions accordées, veuillez vous rendre sur le site www.leprogrammebatiments.ch.